

Brevet de patron de pêche

RNCP21175 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 5
Sigle	Autre — Autre certification professionnelle de droit
Code(s) NSF	213
Formacode(s)	21360
Code(s) ROME	A1406
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit

Certificateur(s)

Ministère chargé de la mer

<http://www.formation-maritime.fr>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

Le brevet de patron de pêche est délivré aux marins qui répondent aux conditions de formation et d'expérience en mer requises pour être en mesure d'assurer en toute sécurité et dans le respect des réglementations existantes la conduite d'un navire de pêche ainsi que les opérations de pêche

Le titulaire d'un brevet de patron de pêche peut exercer en tant que capitaine, second capitaine et officier chargé du quart à la passerelle sur tout navire armé à la pêche au large (navigation à la pêche sur des navires s'éloignant habituellement du port pour une durée supérieure à 96h hors navigation à la grande pêche) et aux cultures marines. Il peut exercer également des fonctions d'officier chargé du quart passerelle et de second capitaine à bord de navires armés à la grande pêche.

Outre les aspects de navigation et d'exploitation du navire, il doit assurer l'encadrement de son équipage.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Le titulaire du brevet de patron de pêche est responsable de l'expédition maritime, de la conduite de la pêche et le représentant de l'armateur en toutes circonstances. Il est capable de :

- maîtriser les règles de conduite du navire et manœuvrer son navire en toute sécurité,
- maîtriser les questions relatives à l'exploitation du navire et à sa stabilité,
- rédiger un rapport de mer en termes juridiques,
- connaître la réglementation des pêches maritimes et la réglementation visant à la protection du milieu marin,
- connaître les techniques de pêche, de traitement des captures et les techniques d'exploitation des ressources biologiques,
- connaître l'économie des pêches et les bases de la gestion d'une entreprise.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Navires armés à la pêche ou aux cultures maritimes

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Sous réserve de formation et de service en mer complémentaires, le titulaire peut également poursuivre son cursus pour obtenir un brevet de capitaine de pêche.

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

Toute fonction exercée à bord d'un navire professionnel à la pêche fait l'objet d'une réglementation particulière établie par le ministère en tenant compte des dispositions européennes concernant les professions réglementées et, afin de faciliter les passerelles entre le secteur de la pêche et le secteur du commerce, en tenant compte également de la convention internationale relative aux normes de formation des gens de mer, de délivrance des brevets et de veille (STCW).

Préalablement à l'entrée dans la profession de marin et dans un établissement d'enseignement ou de formation maritime agréé, il est requis un examen médical obligatoire devant le médecin des gens de mer.

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Très élevée (5/5)
Facteurs principaux	Non-durabilité de l'emploi, Inadéquation géographique, Intensité d'embauche
Diplôme le plus fréquent	CAP, BEP ou équivalent en mécanique, électricité, électronique (25 % des actifs en emploi)
Familles professionnelles (FAP)	A3X90 — Cadres et maîtres d'équipage de la marine · tension 5/5 (Très élevée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	598
Jugés difficiles à recruter	67 %
Emplois saisonniers	61 %
Familles professionnelles (FAP)	A3X90 — Cadres et maîtres d'équipage de la marine

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE, FORMATION CONTINUE

Validation de la formation après conseil de classe et sur décision de l'inspecteur général de l'enseignement maritime.

COMPOSITION DU JURY — VAE

Le jury est présidé par l'inspecteur général de l'enseignement maritime. Il est composé d'enseignants et de membres de la profession intéressés par le titre de formation.

Liens avec d'autres certifications

NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)
RNCP25496

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/21175/>